



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Études

Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

N°2024-048

Séance du 27 septembre 2024

Président : Pasquale MAMMONE

Vice-Présidente : Cécile CARRA

Agrément de l'Université d'Artois pour le recrutement de services civiques

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 21

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

M. le Président soumet au vote un agrément de l'Université d'Artois pour le recrutement de services civiques qui est adopté à l'unanimité.

Fait à Arras, le 27 septembre 2024

Le Président

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00

www.univ-artois.fr

Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation (cf. annexe 2)
(une fiche par type de mission)

N.B : pour les missions réalisées à l'étranger, seule la fiche 3 bis doit être complétée

a) Fiche de mission

→ Intitulé de la mission

Développement du réseau alumni et de la Communication de l'UFR EGASS

→ Thème (choisir un seul thème)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Solidarité (1) | <input type="checkbox"/> Environnement (6) |
| <input type="checkbox"/> Santé (2) | <input type="checkbox"/> Mémoire et citoyenneté (7) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Education pour tous (3) | <input type="checkbox"/> Développement international et action humanitaire (8) |
| <input type="checkbox"/> Culture et loisirs (4) | <input type="checkbox"/> Intervention d'urgence (9) |
| <input type="checkbox"/> Sport (5) | |

→ Description détaillée de ou des activités confiées au(x) volontaires(s) dans le cadre de la mission : objectifs et activités à mener, rôle du/des volontaire(s)

*La mission s'intègre dans le développement des formations EGASS, en particulier l'alternance.
Projet d'ouverture de la 3ème année de licence Administration économique et sociale et la 3ème année de licence Economie gestion en alternance à la rentrée 2025.

Les activités confiées au volontaire seront :

*promouvoir les parcours licence et master de l'UFR EGASS auprès des entreprises, des anciens diplômés, des élèves et des étudiants, en lien avec le Service Cap avenir.

*développer les réseaux alumni et professionnels en lien avec le Service formation continue de l'Université et nos professionnels ayant un contrat PAST à l'UFR

*organiser des actions auprès d'établissements secondaires et supérieurs et d'entreprises (ateliers, animations, ...) de découverte des formations de l'UFR EGASS

*participation à la conception d'animations

*participation à l'élaboration des nouvelles maquettes d'enseignement

Dans le cadre de ces activités, le volontaire en service civique sera accompagné d'un personnel administratif EGASS et/ou d'un enseignant et/ou d'un PAST avec lequel des actions seront mises en place

→ En quoi cette mission est-elle complémentaire des activités confiées aux bénévoles et aux salariés de la structure ?

Evaluation pour le Ministère avec les questionnaires Licence et Master. Fichier Alumni, Communication

→ **Lieu(x) d'intervention(s)**

Commune(s) : Arras

Département (s) :

Région(s) : Hauts-de-France

Collectivité d'outre-mer :

France entière

→ **Nombre indicatif de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission : 1**

Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation
(une fiche par type de mission)

b) Moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de la mission

Cette partie est destinée à apprécier la capacité des organismes à assurer la prise en charge des personnes volontaires, notamment au regard des modalités d'accueil et d'exercice de leurs fonctions. Dans le cas d'un agrément collectif, les associations membres doivent indiquer à la fédération ou l'union les moyens humains et matériels mobilisés.

→ **Moyens affectés à la mission (humains et matériels)**

Encadrement et formation par la Responsable administrative et par des secrétaires pédagogiques
Ordinateur, imprimantes, logiciels, ...

→ **L'organisme d'accueil prévoit-il d'accueillir des jeunes de 16 à 18 ans ?**

Oui

Non

→ **Si oui, quels moyens sont prévus pour accompagner ces volontaires mineurs ?**

→ Modalités de la phase de préparation à la mission

2-3 journées d'accueil et de présentation des interlocuteurs et des outils de travail

Fiche n° 4

Demande d'agrément pour un engagement de Service Civique

Informations complémentaires

a) L'accompagnement des volontaires

→ Présentation des modalités de tutorat

Gestion de l'emploi du temps et des missions du Service civique par la Responsable administrative

→ En cas de mission à l'étranger, présentation des modalités de formation préalable au départ

→ Présentation des modalités de soutien à la définition du projet d'avenir (article L. 120-14 du code du service national ; cf. annexe 2 « les obligations des organismes d'accueil »)

Désignation d'une tutrice. Aide à la construction au projet d'avenir en partenariat avec le Service Cap Avenir mais également avec la Tutrice, intervenante en Licence sur les Projets personnels et professionnels

→ Présentation des modalités de versement de la prestation de 100,46 euros minimum au titre de la prise en charge des frais de nourriture, transport, équipement, logement et nourriture des volontaires (article L.120 -19 du code du service national ; cf. annexe 2 « les obligations des organismes d'accueil »)

La prestation nécessaire à la subsistance (114.85€) sera versée mensuellement par l'UFR EGASS au volontaire via un bon de commande.

Fiche n° 4

Demande d'agrément pour un engagement de Service Civique

Informations complémentaires

b) La formation civique et citoyenne

→ Vous souhaitez :

- Organiser vous-même la formation civique et citoyenne ; vous devez obtenir une autorisation de l'Agence du Service Civique¹
- Confier l'organisation de la formation civique et citoyenne à une structure extérieure²

c) L'objectif de mixité sociale du Service Civique

→ Quelles sont les modalités mises en œuvre pour permettre aux jeunes volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale ?

Travail dans un environnement de mixité sociale. Etudiants, enseignants et personnels administratifs issus d'horizons divers et variés.

→ Les missions proposées sont-elles accessibles à tous les jeunes ?

¹ Les modalités de délivrance de cette autorisation seront définies ultérieurement

² Une liste d'opérateurs sera fournie ultérieurement par l'Agence du Service Civique